

# **Quand la fiction sert d'alibi : Bastien Vivès et le refus de penser la représentation**

Analyse faite par Arri Faas

Pour le poisson sans bicyclette

Décembre 2025



## Quand la fiction sert d'alibi : Bastien Vivès et le refus de penser la représentation

Résumé : *Le dessinateur Bastien Vivès est accusé par la justice française de représenter de manière problématique des violences sexuelles sur mineur·es dans plusieurs de ses BD. Le discours médiatique (notamment dans Le Monde) autour de ce sujet a tendance à inverser les rôles en présentant l'auteur comme victime, à disqualifier les critiques en les accusant de confusion entre fiction et réalité, et à instrumentaliser la liberté d'expression pour protéger un ordre culturel établi. L'analyse souligne que la fiction n'est jamais neutre : elle participe en effet à la construction du réel et ne saurait servir d'alibi pour éviter toute responsabilité éthique ou politique.*

Depuis plusieurs années, les débats autour de la liberté artistique, de la responsabilité des créatrices et de la représentation des violences sexuelles dans la culture se sont intensifiés. L'affaire Bastien Vivès, dessinateur français de BD accusé non pas de faits réels mais de représentations problématiques dans certains de ses ouvrages, cristallise ces tensions. Dans une chronique<sup>1</sup> publiée par *Le Monde* en avril 2024, le traitement de cette affaire opère un renversement : au lieu d'interroger la portée sociale, symbolique et politique du travail de Vivès, Michel Guerrin, rédacteur en chef au *Monde*, s'attarde sur les conséquences subies par le dessinateur, en le présentant comme la victime d'un bannissement injuste et disproportionné.

Cette analyse propose de déconstruire les ressorts rhétoriques de cet article, en le mettant en dialogue avec d'autres, pour montrer comment il inverse les rôles entre auteur et critiques, disqualifie les lanceuses d'alerte en les présentant comme confus·es ou excessif·es, et évacue la question centrale : celle de l'impact culturel et politique des représentations. Car la fiction n'est jamais neutre : elle participe à la construction du réel, tout comme elle en hérite. En niant l'interaction constante et inévitable entre imaginaire et conditions d'existence en société, le mode argumentaire de Michel Guerrin et d'autres invisibilise le rôle social et politique de l'industrie culturelle dans la normalisation et la perpétuation des rapports de pouvoir.

### Analyse d'un discours réactionnaire en défense de Bastien Vivès

L'article du *Monde* consacré à Bastien Vivès mobilise plusieurs stratégies rhétoriques qui, mises bout à bout, dessinent une ligne de défense typique des discours réactionnaires contemporains. Loin de se contenter de relater les faits ou d'interroger les œuvres en question, le texte opère un déplacement du débat : il minimise les dynamiques culturelles qui traversent la fiction, et fait semblant de se mettre du côté de la démocratie tout en rendant impossible toute possibilité de dialogue constructif.

---

<sup>1</sup>[https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/04/19/bastien-vives-est-considere-comme-un-delinquant-sexuel-il-est-traité-comme-un-personnage-de-ses-bd-tant-la-frontière-est-brouillée-entre-le-réel-et-la-fiction\\_6228715\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/04/19/bastien-vives-est-considere-comme-un-delinquant-sexuel-il-est-traité-comme-un-personnage-de-ses-bd-tant-la-frontière-est-brouillée-entre-le-réel-et-la-fiction_6228715_3232.html)

Ce texte ne vise pas à nier le statut d'œuvre des productions de Vivès, mais à souligner que ce statut ne les place pas hors du champ de la critique éthique et politique. Ce qui suit est une analyse qui prend clairement position : non contre la liberté artistique et d'expression, mais contre l'impunité et la rhétorique qui la soutient.

## Le contexte de la polémique

En décembre 2022, le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême annonce une exposition consacrée à Bastien Vivès, auteur reconnu par la profession, et fréquemment décrit dans la presse comme ayant un « goût pour la provocation ». Cette annonce déclenche une vague d'indignation. Plusieurs associations de protection de l'enfance, des personnalités du monde culturel et de nombreux·ses internautes dénoncent des contenus jugés pédopornographiques dans certaines de ses œuvres, notamment *La Décharge mentale* (éditions Requins Marteaux, collection BD Cul, 2018) et *Petit Paul* (éditions Glénat, collection Porn'Pop, 2018). Ces albums, vendus sous blister<sup>2</sup> en librairie, mettent en scène des mineur·es dans des situations sexuelles explicites, sans distance critique ni mise en perspective.

La polémique enfle rapidement et une pétition circule sur Internet pour demander l'annulation de l'événement par les organisatrices. Le débat se polarise : d'un côté, les « défenseurs de la liberté artistique » dénoncent une forme de censure ; de l'autre, les critiques soulignent que la liberté de création ne saurait justifier la banalisation de violences sexuelles sur mineur·es et du crime d'inceste, même dans un cadre fictionnel. Face à la tension croissante et aux menaces reçues, les organisatrices du festival décident finalement d'annuler l'exposition. Ils précisent que cette décision ne constitue pas une prise de position sur le fond, mais une simple mesure de sécurité.

En janvier 2023, le parquet de Nanterre ouvre une enquête préliminaire pour diffusion d'images pédopornographiques, visant trois albums de Vivès (*Les melons de la colère*, *Petit Paul* et *La décharge mentale*). Fait notable, cette enquête est confiée non à la chambre spécialisée dans les délits de presse, comme c'est l'usage pour les œuvres artistiques, mais à la brigade de protection des mineur·es. Ce choix marque un déplacement important : ce n'est plus seulement l'œuvre qui est interrogée, mais son auteur, et la frontière entre fiction et responsabilité pénale devient un enjeu judiciaire.

### 1. Inversion des rôles : blâmer les lanceuseuses d'alerte

L'article du *Monde* opère une inversion rhétorique subtile mais très puissante : au lieu de s'attarder sur les raisons pour lesquelles les œuvres de Bastien Vivès ont suscité de telles réactions, il se concentre sur les conséquences de ces dernières pour l'auteur. Le ton dramatique utilisé pour décrire les procédures policières (prélèvement ADN, questions intimes, examen psychiatrique – que l'intéressé a eu le droit de refuser) vise à susciter l'empathie pour Vivès, tout en minimisant le rôle des associations et des lectrices qui ont dénoncé les contenus problématiques.

---

<sup>2</sup>« sous blister » : vendu sous emballage en plastique

Cette stratégie rappelle les techniques de décrédibilisation des *whistleblowers* : plutôt que de traiter le fond des alertes, on détourne l'attention vers les supposées dérives de celles et ceux qui les lancent. Le message implicite devient : *ceux qui dénoncent sont excessif·es, confus·es, voire malveillant·es*, et non pas *ce qu'ils dénoncent mérite d'être examiné*.

## 2. Le « flou » entre fiction et réalité : attaquer les détracteurices sur leurs capacités intellectuelles

Michel Guerrin insiste sur une « frontière brouillée entre le réel et la fiction », en suggérant que les critiques de Vivès font l'erreur de confondre l'auteur avec ses personnages. Ce glissement rhétorique ne répond pas aux critiques portant sur le contenu des œuvres, mais les disqualifie en insinuant que les détracteurices de Vivès manquent de discernement intellectuel, de subtilité, voire de « second degré ».

Ce procédé détourne le débat du fond (la représentation explicite de violences sexuelles sur mineur·es dans des œuvres publiées et commercialisées) vers une question de perception individuelle. Cela revient à dire : *le problème n'est pas ce qui est représenté, mais la manière dont vous le comprenez*. C'est une forme de gaslighting culturel, où l'on fait passer les critiques pour irrationnelles, ignorantes, ou incapables de comprendre les codes artistiques.

## 3. Caricature identitaire : sanctuariser un patrimoine intouchable

Ce type de rhétorique s'appuie souvent sur des réflexes chauvins, qui font passer toute critique pour une attaque contre un héritage culturel supposé. Un exemple récent provient d'un extrait d'interview de l'acteur français Jean Dujardin, qui posait cette question (rhétorique) à la journaliste Léa Salamé : « je suis rétrograde parce que j'aime le pâté ? »<sup>3</sup>, évacuant complètement la question de fond pour adopter plutôt un ton victimaire et verser dans la caricature identitaire. D'ailleurs, à ce sujet, la réponse de Anasse Kazib, syndicaliste cheminot et porte-parole de Révolution permanente en France, rappelle que ce genre de posture ne vise qu'à esquiver la question de la représentation, en la recodant comme une menace contre « notre » culture.

Dans le cas de Vivès, ses défenseurs mobilisent une rhétorique similaire en érigent la littérature dite « grasse », « salace », « provocatrice » en paramètre incontournable de la culture française. Le reproche devient alors, non seulement : *vous ne comprenez pas de quoi vous parlez*, mais aussi : *attaquer ces représentations, c'est attaquer la culture dans son ensemble*, « notre » liberté, « nos » racines. Ce qui fait glisser tout le débat vers la question de la « tradition artistique ». Ce genre d'argument se perçoit par exemple dans un article<sup>4</sup> du *Parisien*, publié en décembre 2022. On y retrouve une défense implicite de Vivès au nom de la liberté artistique, avec des formulations qui laissent entendre que la polémique relève d'un climat de censure ou de pression militante excessive et déplacée. Le texte évoque la “vive polémique” et les “menaces” reçues, tout en soulignant que Vivès est un

<sup>3</sup><https://www.youtube.com/watch?v=46vrqEBkorg>

<sup>4</sup><https://www.leparisien.fr/culture-loisirs/le-festival-de-bd-dangouleme-annule-lexposition-de-bastien-vives-apres-des-menaces-14-12-2022-DPLNJFJY5VCFLIN4C4VWO62EJY.php>

“dessinateur vedette”, ce qui contribue à le présenter comme une figure injustement attaquée. Ce type de cadrage permet de dépeindre une situation où la liberté de création est menacée par une forme de “cancel culture”.

#### **4. La liberté d'expression instrumentalisée : défendre quoi, ou plutôt : défendre qui ?**

L'un des ressorts les plus visibles de la rhétorique réactionnaire visible dans la chronique de Michel Guerrin est l'invocation paresseuse de la liberté d'expression. Ce principe, fondamental en démocratie, est utilisé non comme un cadre de réflexion, mais comme un mot-clé. On ne démontre jamais que la liberté d'expression est réellement menacée, ni que ceux qui la brandissent la défendent de manière cohérente et universelle. Elle devient un totem, agité chaque fois que des codes culturels dominants — ici, des représentations sexualisées de mineur·es dans des œuvres de fiction — sont remis en question. Ce réflexe révèle une chose : les pseudo-défenseur·es de la liberté d'expression comprennent très bien que leurs priviléges symboliques dépendent du maintien de ces codes. Et c'est précisément pourquoi iels s'alarment dès qu'un appel à les reconsidérer surgit.

Ce mécanisme s'articule avec les autres stratégies déjà identifiées ici. En blâmant les lanceuseuses d'alerte plutôt que l'auteur, le texte détourne l'attention du contenu problématique des œuvres. En suggérant que les critiques confondent fiction et réalité, il attaque leur intelligence plutôt que de répondre à leurs arguments. Et en fétichisant une « identité » et un « héritage » culturels à défendre, il polarise le débat entre ami·es et ennemi·es de la « bonne » culture.

Ce refus de penser la fiction comme un espace traversé par des enjeux politiques, éthiques et symboliques est une posture idéologique en soi. Il ne s'agit pas réellement de défendre la liberté artistique et d'expression, mais de protéger une certaine forme de liberté (au détriment de beaucoup d'autres) : celle de ne jamais être remis en question. Celle de continuer à représenter l'inceste, la pédocriminalité et la domination masculine comme des fantasmes artistiques légitimes, sans jamais avoir à rendre de comptes. Et c'est là que le discours médiatique devient complice — non pas du dessinateur en tant qu'individu, mais d'un système culturel qui résiste et réagit violemment à toute critique de ses fondements. Invoquer la liberté d'expression comme un bastion identitaire, sans jamais démontrer qu'elle est réellement menacée, consiste en fait à défendre non pas un principe universel, mais un ordre culturel établi, basé sur des priviléges symboliques que l'on refuse de voir remis en question.

## Conclusion

Ce que révèle l'article du *Monde*, au-delà du cas Vivès, c'est une manière de penser la culture qui refuse toute mise en question de ses fondements. En mobilisant des figures rhétoriques bien rodées — inversion des rôles, disqualification des critiques, fétichisation identitaire, invocation creuse de la liberté d'expression — le texte ne défend pas la complexité de l'art, mais la tranquillité d'un ordre symbolique qui s'effraie dès qu'on le bouscule. Il ne cherche pas à comprendre ce que représente l'inceste ou la pédocriminalité dans une œuvre, ni à interroger les effets sociaux de leur banalisation : il cherche à protéger le droit de ne pas avoir à y penser. Le droit de ne rien trouver à y redire. Et finalement, en bout de course, le droit de perpétrer la violence (ce qui est normalisé n'est pas vraiment condamnable).

Or, interroger la représentation (ce qui est représenté, ceux et celles qui représentent), c'est précisément ce que la critique culturelle exige. Non pas pour censurer, mais pour comprendre ce que nos récits disent de nous, de nos structures de pouvoir, de nos angles morts. Refuser cette exigence, c'est refuser le dialogue. C'est faire de la liberté d'expression un privilège réservé à ceux qui n'ont jamais eu à se battre pour en obtenir l'accès, et de la fiction un espace sanctuarisé où tout peut être dit, et où ce qui dérange ou non est toujours délimité et filtré par les mêmes.

L'affaire Vivès montre comment les milieux culturels et médiatiques dominants se murent dans des réflexes défensifs dès que leurs codes sont questionnés. Elle montre aussi que la critique, loin d'être une menace, est une chance : celle de réfléchir collectivement à ce que nous représentons, comment nous le faisons, pourquoi et pour qui. Car la fiction n'est pas un alibi. Elle est un langage. Et comme tout langage, elle ne sera jamais neutre.

## BIBLIOGRAPHIE

- Guerrin, M. (20.04.2024). « Bastien Vivès est considéré comme un délinquant sexuel, il est traité comme un personnage de ses BD, tant la frontière est brouillée entre le réel et la fiction ». *Le Monde.fr*.  
[https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/04/19/bastien-vives-est-consideré-comme-un-delinquant-sexuel-il-est-traité-comme-un-personnage-de-ses-bd-tant-la-frontière-est-brouillée-entre-le-reel-et-la-fiction\\_6228715\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/04/19/bastien-vives-est-consideré-comme-un-delinquant-sexuel-il-est-traité-comme-un-personnage-de-ses-bd-tant-la-frontière-est-brouillée-entre-le-reel-et-la-fiction_6228715_3232.html)
- AFP, L. P. A. (14.12.2022). Le festival de BD d'Angoulême annule l'exposition de Bastien Vivès après des « menaces ». *leparisien.fr*.  
<https://www.leparisien.fr/culture-loisirs/le-festival-de-bd-dangouleme-annule-l'exposition-de-bastien-vives-apres-des-menaces-14-12-2022-DPLNJFJY5VCFLIN4C4VWO62EJY.php>
- franceinfo. (16.10.2025). *La cinquantaine, la France. . . Jean Dujardin est l'invité du 20h* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=46vrqEBkorg>